

OUI, JE SOUHAITE ADHÉRER A FRANSYLVA 34 pour défendre la forêt privée, bénéficier d'informations et de services réservés aux adhérents et apporter, par ma cotisation, mon soutien indispensable pour mener la défense des intérêts des forestiers privés.

J'indique mes coordonnées

Nom : _____ Prénom : _____
 Structure (GF, société, indivision...) : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Tél. : _____ Portable : _____ E-mail : _____

J'indique la répartition par commune des parcelles boisées

Ces données sont indispensables pour valider la couverture responsabilité civile incluse dans votre cotisation au Syndicat.

Commune(s) : _____	N° Cadastral : _____	Surface boisée : _____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

(ou joindre matrice cadastrale au bulletin)

TOTAL _____

Cotisation

- Cotisation à l'année : 35,00 €
- Option assurance responsabilité civile (RC) : 0,25 €/hectare déclaré

TOTAL : €

Règlement par chèque à l'ordre de FRANSYLVA 34 à adresser par courrier avec le bulletin à l'adresse ci-dessous.

<p>Bulletin à renvoyer par courrier à : FRANSYLVA 34 Antenne de la Chambre d'Agriculture ZAE Quartier des Entreprises de l'Europe 34290 MONTBLANC Tél : 04 67 36 47 18 – mail : herault@fransylva.fr</p>	<p>Comment avez-vous connu notre syndicat ?</p> <p><input type="checkbox"/> Presse, <input type="checkbox"/> Bouche à oreille, <input type="checkbox"/> Site internet, <input type="checkbox"/> Journées organisées par le syndicat <input type="checkbox"/> Autres.....</p>
---	---

Date : _____ Signature : _____

Protection des données : Les données personnelles recueillies vous concernant sont nécessaires pour les relations que le syndicat entretient avec vous. Elles font l'objet d'un traitement automatisé. Celui-ci vous permettra de recevoir des informations (par newsletter) de Forestiers Privés de France, fédération à laquelle adhère votre syndicat. Les données personnelles vous concernant seront effacées en cas de cessation de votre adhésion, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification relatif à ces données. Toute demande doit nous être adressée.

Toutes les informations de votre syndicat départemental sur www.fransylva.fr (rubrique Fransylva en région)

Le Syndicat des Forestiers Privés de l'Hérault



au Service de tous les Propriétaires Forestiers
 Pour les Représenter, les Informer,
 les Conseiller, les Défendre

La Forêt Française

- 15 millions ha soit 28,6 % du territoire national !
- la France est le troisième pays européen pour la surface forestière et le quatrième producteur de grumes
- les $\frac{3}{4}$ de la forêt française appartiennent à 3,5 millions de propriétaires privés
- les forestiers privés sont le maillon d'une filière de 425 000 emplois
- le chiffre d'affaires de la filière bois est de 60 milliards d'euros par an

Graphique : Répartition forêt française, 75 % privés, 15 % état et 10% collectivités

La forêt dans l'Hérault

- 258 000 ha soit 40 % de la surface du département
- les $\frac{4}{5}$ de la forêt de l'Hérault appartiennent à 4500 propriétaires privés
- Elle se compose de 54 % de feuillus (Chênes verts et blancs, Hêtres, Chataigniers) et de 46 % de résineux (Pins, Epiceas, Douglas, Cèdres)
- Elle est en constante progression depuis 1974

Graphique : Répartition forêt de l'Hérault : 80 % privés, 13 % état et 7% collectivités



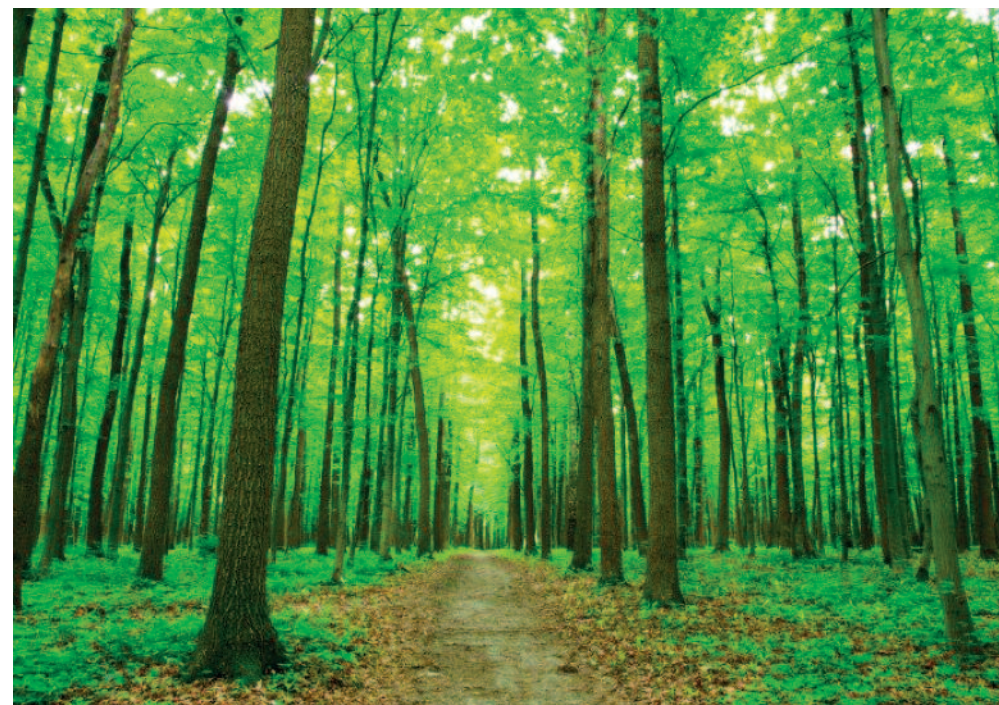
Le rôle du Propriétaire Forestier Privé

- production de bois, matière première naturelle et renouvelable
- production de services écologiques et environnementaux comme la gestion de la biodiversité, de l'air, de l'eau, des sols, la fixation du carbone et la régulation de l'effet de serre, la contribution aux paysages et à l'aménagement des sites
- fonction sociale, accueil du public

Le Syndicat des Forestiers Privés de l'Hérault

vous apporte :

- des informations sur la réglementation, les aides publiques, l'équilibre sylvo-cynégétique, la gestion durable, la certification PEFC ou FSC garantissant la gestion durable des bois issus de votre forêt, l'adaptation de vos forêts au réchauffement climatique,
- des conseils pour la vente de vos bois, vos travaux forestiers, vos demandes de subventions
- des journées d'information en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et des cycles de formation avec les Formations à la Gestion Forestière (FOGEFOR)
- la défense de vos intérêts auprès des administrations, collectivités locales, départementales et régionales, des comités de pilotage (Natura 2000 etc...)
- un contrat d'assurance Groupe en Responsabilité Civile négocié au tarif de 0,25€ l'hectare pour 2020. En effet, tout propriétaire est responsable des accidents causés par les arbres qui composent sa forêt (Art. 1242 alinéa 1 du code civil)



Renseignez- vous, rejoignez-nous:

Syndicat des Forestiers Privés de l'Hérault

Antenne de la chambre d'agriculture

ZAE Quartier des entreprises de l'Europe - Lot 9 - 34290 MONTBLANC

04 67 36 47 18 - herault@fransylva.fr

<https://www.fransylva.fr/n/syndicat-des-forestiers-privés-de-l-herault/n:1317>